

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXI

Québec, 12 décembre 1908

No 18

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 273. — Les Quarante-Heures de la semaine, 273. — La curie romaine, 274. — Chronique générale, 275. — Nouvelles leçons pour saint Bonaventure, 279. — Cérémonie religieuse, 279. — Après le Congrès eucharistique de Londres, 280. — Combien y a-t-il de commandements de l'Église ? 281. — Pour parler aux enfants, 283. — Bibliographie, 288.

Calendrier

— o —

13 DIM.	vi	III de l'Avent	Kyr. de l'Avent. A Vêp. de ce dim., mém. de l'oct. et de Ste Lucie (II Vêp.)
14 Lundi	†b		De l'octave.
15 Mardi	b		Octave de l'Immaculée Conception.
16 Merc.	†r	Jeune. Quatre-Temps	S. Eusèbe, évêque et martyr.
17 Jeudi	†vi		De la fête.
18 Vend.	b	Jeune. Quatre-Temps.	Expectation de la B. V. M., <i>abl. maj.</i>
19 Samd.	†vi	Jeune. Quatre-Temps.	(Vigile anticip.) De la fête.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —
13 décembre, Saint-Ludger de Fraserville. — 14, Saint-Nazaire. — 16, Saint-Gédéon. — 17, Saint-Jean, I. O. — 18, Saint-Benjamin. — 19, Sainte-Euphémie.

La curie romaine

Le 3 novembre a été inaugurée la nouvelle organisation des Dicastères du Saint-Siège.

Parmi les nombreux changements apportés par cette réforme voici ceux qui peuvent intéresser pratiquement nos lecteurs :

Saint Office. — A lui, désormais, doivent être adressées les demandes d'indulgences.

Consistoriale. — A elle appartient tout ce qui concerne l'élection des évêques, la création ou modification des diocèses, excepté dans les pays qui dépendent de la Propagande. C'est à la Consistoriale que doivent être envoyées les relations sur l'état des diocèses.

Sacramentale. — Elle donne les dispenses pour les Ordres sacrés, pour le mariage. Les causes matrimoniales lui sont soumises.

Concile. — A dans son ressort les affaires des confréries, des legs, des intentions de messes, des bénéfices et biens ecclésiastiques, des dispenses du jeûne et de l'abstinence, et des préceptes concernant les jours de fête. A elle appartient l'examen des conciles provinciaux.

Religieux. — Affaires des Ordres réguliers, des Tiers-Ordres et des Congrégations religieuses. Dispenses des vœux des religieux.

Rites. — Dispositions concernant la liturgie. Les reliques.

Pénitencerie. — Le for intérieur, les affaires de conscience.

Rote et Signature. — Tout le contentieux qui ressort de la Curie romaine. Le recours en cassation est fait à la *Signature*.

Secrétairerie d'État. — I^{re} Section (Affaires extraordinaires). Dossiers pour les nouveaux évêques et pour les nouveaux diocèses, excepté en Italie et dans les pays de la Propagande. — II^e Section (Affaires ordinaires). Communications et demandes visant les affaires ordinaires de la Secrétairerie d'État. — III^e Section (Brefs). Prélature. Ordres chevaleresques. Titres nobiliaires.

Cette réorganisation, ou si l'on veut cette réforme, est donc accomplie en respectant presque totalement ce qui existait. Les modifications sont d'ordre intérieur, les cadres demeurent

rent intacts. Rome aime à garder les institutions qui ont laissé leur empreinte sur son passé. Elle les renouvelle ou les transforme au besoin, mais sans les détruire. C'est là une manifestation de sa stabilité, qui se concilie parfaitement avec une sage évolution disciplinaire.

Beaucoup est fait pour rendre l'expédition des affaires et l'administration de la justice moins onéreuses. C'est ainsi que l'intervention obligatoire, pour certaines affaires, des agents que l'on appelait expéditionnaires apostoliques vient à cesser; les honoraires des avocats et des agents sont réglés et ramenés à une mesure très modérée; l'intervention des avocats dans les causes est laissée libre aux parties qui, si elles le veulent, peuvent se passer de leur concours; un conseil de discipline est établi pour les avocats que s'occupent de la défense des pauvres.

Outre la gratuité pour les pauvres, des réductions de taxes sont accordées aux parties peu fortunées. Toutes ces mesures, ou sont tout à fait nouvelles, comme la motivation des sentences, la discussion orale, etc., ou rendent plus méthodique ce qui se pratiquait déjà partiellement.

Dans l'ensemble, la nouvelle constitution fournira au droit canonique codifié des organes puissants et d'une action expéditive et facile.

(*Semaine relig.* de Cambrai.)

Chronique générale

LA RÉCIPROCITÉ LITTÉRAIRE AVEC LES ÉTATS-UNIS

Extrait d'une lettre reçue des États-Unis :

« Vos éditeurs canadiens-français me paraissent peu entreprenants. Ils publient beaucoup de livres de valeur; mais personne à peu près des États-Unis n'en entend seulement parler. Vos grandes maisons de librairie devraient envoyer des exemplaires des livres qu'elles publient à des publications comme l'*Ecclesiastical Review*, le *Catholic World Magazine*, la *Catholic Fortnightly Review*, etc. Les éditeurs de France, d'Angleterre, d'Allemagne, etc., ne manquent pas de le faire; tandis que nos voisins immédiats du Nord ne le font à peu près jamais. »

Ce reproche du correspondant américain est très fondé, et il serait certainement à souhaiter que le public catholique des

Etats-Unis fût mis au courant de notre activité littéraire.

Toutefois l'état présent des choses s'explique très bien, quand on est assez au fait des circonstances.

D'abord, à peu près toujours, ce sont les auteurs eux-mêmes qui, chez nous, publient leurs œuvres, à leurs risques et périls.

Or, nous sommes bien convaincu que la presque totalité de nos écrivains, pour ne pas dire de nos compatriotes, ignorent même les noms des publications catholiques de langue anglaise des Etats-Unis. Nous-même, qui nous piquons de suivre d'un peu près la vie catholique aux Etats-Unis, nous avons ignoré où se publient l'*Ecclesiastical Review* et le *Catholic World Magazine*; de celui-ci, nous n'avons même jamais vu une seule livraison. Tant que de semblables conditions existeront, les relations n'ont pas chance de devenir bien étroites entre nos auteurs et les grands magazines catholiques des Etats-Unis.

D'autre part, les écrivains n'envoient généralement leurs livres aux directeurs des journaux et revues, que dans l'espoir de les voir mentionnés dans les comptes rendus bibliographiques, avec le résultat probable de commandes plus ou moins nombreuses. Or, nous croyons qu'il n'y a aucun marché, dans les Etats-Unis, pour nos livres canadiens de langue française. Facilement nous pensons qu'à ce point de vue les livres publiés en France ont aux Etats-Unis plus de chances de diffusion que les nôtres. Ce n'est pas qu'il y ait une grande différence de valeur entre les ouvrages français publiés de l'un ou de l'autre côté de l'Atlantique. Mais la masse des citoyens des Etats-Unis croit et croira longtemps encore que nous ne parlons ici qu'un français à peine français, et que par suite il ne saurait se publier rien de quelque mérite, dans la vallée du Saint-Laurent. Il y a encore, à New-York et ailleurs, des institutions et des familles qui s'empresseraient de donner congé à leur « institutrice française », si elles apprenaient qu'elle est née et qu'elle a reçu son éducation, non pas en France, mais dans le Saguenay ou dans quelque autre région de la province de Québec!

NOTRE JALOUSIE, NOTRE PERFIDIE, ETC.

Il y a longtemps que nous n'avons rien lu d'aussi comique que l'extrait suivant d'un article d'un journal de Paris, l'*Aurore*,

s'efforçant à expliquer comment les catholiques persécutés des îles Saint-Pierre et Miquelon peuvent quelquefois tourner les yeux vers le Canada et soupirer après la liberté religieuse qui y règne :

Je ne crois pas que des tendances séparatistes, aussi nettes et aussi soudaines, aient pu conduire à ces extrémités des Français de France.

Il y a autre chose, et ce quelque chose il est bon de le dire, tout en déplorant de surprendre l'opinion par quelque aperçu de la mentalité particulière à nos cousins du Canada.

C'est là, c'est au Canada, que l'horreur de la France anticléricale ne cesse de se manifester. Ajoutez que cette aversion n'a que trop d'opportunité à se fondre avec une envie de notre intellectualité, à laquelle ne participent plus les descendants de Champlain, une susceptibilité malade qu'excite innocemment la raillerie du globe-trotter venu du « vieux pays », la pénurie d'argent, que l'on cache soigneusement à l'Europe, et, — pour tout dire, — une jalousie féroce de parent pauvre.

En apparence, politiquement, les rapports de la province de Québec avec les îles françaises sont des plus relâchés ; même, voici cinq ans, les pêcheurs ne se gênaient pas pour proclamer qu'ils avaient rompu toute relation commerciale avec les beaux cousins, vu la déloyauté de ces derniers.

En réalité, le clergé canadien, dont vraiment nous ne soupçonnons pas la puissance et la richesse, tient les fils de l'administration dans Saint-Pierre et Miquelon, et, très probablement, dans Terre-Neuve.

Ce qu'il y a de vrai là-dedans, c'est que chez nous « l'horreur de la France anticléricale ne cesse de se manifester. » Et cette « horreur » est cent fois justifiée.

Mais il ne peut être que très amusant, pour nous, d'entendre parler de l'envie que nous portons à l'intellectualité française ! de la torture que nous inflige la raillerie des globe-trotters français ! de notre pénurie d'argent ! de notre jalousie féroce de parent pauvre, vis-à-vis les Français ! — Tout cela est d'une drôlerie phénoménale.

Il y a pourtant encore plus fort. C'est cette action de notre clergé, qui mène les choses dans Saint-Pierre et Miquelon ! — Il est sûr qu'il n'y a pas deux membres de notre clergé qui aient jamais vu un journal de Saint-Pierre, ou qui aient jamais écrit une lettre à Saint-Pierre. Malgré cela, c'est nous qui avons dernièrement porté les Saint-Pierrais

à arborer le drapeau des États-Unis aux cris de « liberté » !

Pour combler la mesure du ridicule, il n'y aurait plus qu'à accuser les prêtres de la province de Québec d'être, au fond, les auteurs de la récente révolution des Jeunes-Turcs, à Constantinople :

Concluons en disant que de plus en plus le fossé se creuse entre la France anticléricale et nous, et qu'il n'y a plus qu'avec les catholiques, en France, que nous pouvons nous entendre et sympathiser.

UN RAPPORT SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nous venons de recevoir, de Washington, le 1er volume du *Report of the Commissioner of Education. 1907*. Ce rapport annuel se compose de deux forts volumes, où naturellement l'instruction publique aux États-Unis a la grande part. Il contient cependant des chapitres assez étendus sur les pays les plus importants de l'univers, au point de vue éducationnel. Il est superflu d'ajouter que ce rapport est d'un vif intérêt pour les gens qui s'occupent des questions de l'instruction publique.

Le chapitre où il est traité du Canada est de vingt pages. Les fondations MacDonal'd y sont abondamment expliquées. Dans les statistiques concernant les écoles publiques, nous voyons que la province de Québec compte le plus grand nombre de personnes vouées à l'enseignement, et vient en deuxième lieu dans la colonne de l'«*expenditure*».

Dans l'article consacré aux universités canadiennes, nous voyons que l'Université Laval (Québec et Montréal), qui vient en second lieu pour le nombre des élèves, est seule indiquée comme n'ayant aucune fondation et aucun revenu. Du reste, pour empêcher que l'on ne s'émeuve trop du problème, une note opportune observe que le séminaire de Québec pourvoit à toutes les dépenses de l'Université, ce qui n'est d'ailleurs exact que de l'institution québécoise.

SUS A LA FRANC-MAÇONNERIE

Nous apprenons avec joie que l'ouvrage de notre ami M. Preuss, *A study in American Freemasonry*, est à sa deuxième édition, et que la vente s'en fait rapidement. Nous

sommes certain que ce livre fait le plus grand bien dans la société de langue anglaise, sur ce continent, au moins dans les États-Unis. Car nous craignons qu'il ne soit presque ignoré des populations anglophones du Canada, où il pourrait pourtant exercer aussi une heureuse influence.

Un publiciste travaille actuellement à faire la traduction française de l'ouvrage. Cette édition française paraîtra sans doute au cours de l'année prochaine, et fera elle aussi beaucoup de bien, en particulier dans nos villes de la province de Québec.

Nouvelles leçons pour saint Bonaventure

Quoique la vie de saint Bonaventure soit des mieux connues, cependant, jusqu'ici, les leçons historiques destinées à la résumer dans le bréviaire romain étaient d'une rare concision. Il n'y avait que deux leçons propres, et pour la troisième on s'adressait au commun des docteurs. Le cardinal Agliardi, successeur de saint Bonaventure sur le siège suburbicain d'Albano, a demandé au Saint-Siège de substituer aux leçons actuelles celles du bréviaire franciscain.

Ce vœu a été bien accueilli du Souverain Pontife, qui a ordonné pour l'avenir, dans le bréviaire romain, la substitution demandée. Le décret apostolique est du 22 juillet 1908.

Cérémonie religieuse

Le 7 décembre dernier a eu lieu, dans l'église des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, une cérémonie de vêture, présidée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec.

Ont pris le saint habit :

Mlles Julia Sylvia, de New-Bedford (E.-U.), en religion Mère Maria da Nossa Senora da Monto Carmo; Mary-Ellen Fitzgerald, de Frampton, en religion Mère Marie-Dunstan de Jésus; Emma Petitelerc, de Saint-Augustin, en religion Sœur Marie de Saint-Brice de l'Eucharistie; Marianna Perrina, d'Achadinka (Açores), en religion Sœur Maria da Nossa Senora da Gloria.

Étaient présents à la cérémonie le R. P. Gardien et le R. P.

Vicaire du Couvent des Saints-Stigmates, M. l'abbé Dafresne, prêtre du Séminaire des Missions étrangères de Paris, missionnaire au Japon, et M. l'abbé Louis-H. Pâquet, aumônier de la communauté.

Le R. Père Gardien, dans une allocution de circonstance inspirée par la fête de l'Immaculée Conception, a fait voir aux nouvelles novices quelle belle et méritoire mission elles ont devant elles.

Elles entrent dans un Institut dont le but principal est de porter au loin, jusqu'aux extrémités mêmes de la terre, au milieu des nations infidèles et barbares, la connaissance et l'amour de N.-S. Jésus-Christ. Vouées à l'adoration du Saint Sacrement, elles puiseront dans leurs entretiens avec l'hôte divin du Tabernacle le dévouement et la vaillance nécessaires pour supporter avec joie les labeurs et les privations de la vie missionnaire. La Sainte Vierge Marie, dont elles portent le nom avec une légitime fierté, les guidera dans leurs courses et leurs travaux. C'est elle, la Vierge immaculée, prédestinée de toute éternité, annoncée par Dieu lui-même, dès le paradis terrestre, comme la femme qui écrasera la tête du serpent infernal, c'est elle qui a donné au monde Jésus, le Sauveur des hommes. Elle ne peut manquer d'avoir une affection particulière pour celles de ses enfants qui s'efforcent de continuer sa mission providentielle dans le monde : montrer, faire connaître son divin Fils, et lui gagner des âmes, qui lui sont d'autant plus chères que leur détresse est plus profonde.

Après le Congrès eucharistique de Londres

Une religieuse française, originaire de la Vendée, actuellement en Angleterre, transmet à la *Semaine religieuse de Nantes* les impressions qu'elle a recueillies sur le Congrès eucharistique de Londres. Selon cette religieuse, le Congrès a eu un profond retentissement en Angleterre et provoquera de nombreuses conversions. Elle cite même ce fait d'une enfant de douze ans, de famille protestante, élevée jusqu'ici dans des écoles protestantes, qui a demandé à embrasser la religion catholique, à la suite de circonstances assez curieuses : « Un

Français, peut-être un prêtre, avait logé chez ses parents pendant les fêtes ; on avait parlé religion, l'enfant avait écouté et questionné, et touchée par la grâce, avait fait son plan de conduite. Ici se montre l'initiative du caractère anglais. L'enfant obtint de sa mère l'autorisation de se faire catholique, puis s'informa près d'une nouvelle convertie, si, à l'école catholique, on recevait quelquefois des enfants protestants. Sur la réponse affirmative, elle alla trouver le prêtre catholique de l'endroit pour réclamer son admission. Elle a sollicité de sa maîtresse des instructions spéciales sur la religion, et on la trouve le catéchisme en main, étudiant, ou bien récitant à une de ses compagnes protestantes qu'elle a quelque peu gagnée, afin de savoir vite, pour faire plus tôt sa première communion. »

Et la religieuse française appuie, avec juste raison, sur le caractère touchant d'une telle initiative chez un enfant. Elle ajoute aussi, avec non moins de justesse, qu'il n'y aurait peut-être pas beaucoup de nos Françaises à se donner tant de souci pour leur religion.

(*Sem. rel. de Paris.*)

Combien il y a-t-il de commandements de l'Église ?

— o —

Six, me répondrez-vous, et, dévotement vous reciterez :

Les dimanches messe ouïras

Et fêtes de commandement.

Les fêtes tu sanctifieras

Qui te sont de commandement.

Tous tes péchés confesseras

A tout le moins une fois l'an.

Ton Créateur tu recevras

Au moins à Pâques humblement.

Quatre-Temps, vigiles jeûneras,

Et le Carême entièrement.

Vendredi, chair ne mangeras,

Ni le samedi mêmement.

Cela fait bien six distiques et autant de commandements. Mais la liste est-elle, veut-elle être limitative ? Non, sans doute. Et alors vous avez tort et raison.

J'espère que nul n'attribue aux apôtres la paternité de cette opulente poésie. Mais au moins, pensez-vous, c'est un document de haute antiquité : quelle saveur moyenâgeuse !

Vraiment ! . . . Eh bien ! l'arbre généalogique de ce catalogue pousse ses racines jusqu'à 1491, pas plus loin. Voici ce qu'on lit à cette date, dans le *Livre de Jésus*, qui forme la seconde partie du *Compost ou Kalendrier des Bergers* :

QUOMANDEMENS SAINCTE ÉGLISE

Les dimanches messe orras
Et les festes de commandement.

Tous tes péchés confesseras
A tout le moins une foys l'an.

Et ton Créateur recepvras
Au moins à Pasques humblement.

Les festes sanctifieras
Qui te sont de commandement.

Quatre-Temps, vigiles jeûneras,
Et le Carême entièrement.

Ordre différent, orthographe archaïque, absence du précepte d'abstinence, c'est tout ce qui distingue ce vénérable ancêtre de ses arrière-neveux du XX^e siècle.

Le *Livre de Jésus* n'énumère que cinq commandements. Ailleurs, on en compte trois, quatre, sept, dix et plus. Qu'importait le nombre ? N'est-ce pas une de ces questions oiseuses dont l'*Imitation* nous dit qu'elles ne nous seront point posées au jour du jugement ? Pas n'est besoin, pour obéir à l'Eglise, de savoir additionner ses préceptes.

Ce catalogue rimé et rythmé ne fut pas du goût de tous les Français. Il y aura toujours des jansénistes en littérature. Les uns, s'avisant que la matière en était assez prosaïque, substituèrent, aux vers de la prose, de la vulgaire prose. Mais le peuple, qui est poète, revint à ses vers, obstinément.

D'autres, assez mauvais pédants pour s'offenser de l'indigence de ce poème, imaginèrent . . . Admirez ce qu'ils imaginèrent :

Entend la sainte messe aux jours saints du Seigneur

En luy rendant honneur.

Au moins une fois l'an va confesser ton crime
 Au pasteur légitime.

Et pour le moins, à Pâques, avec amour reçois
 Ton Sauveur et ton Roy.

Emploie à servir Dieu chaque fête en l'année
 Par l'Eglise ordonnée.

Jeûne au temps commandé et tout le saint Carême
 Où jeûna Jésus même.

Deux jours de la semaine observe en ton manger
 L'abstinence de la chair.

Ces vers, sublimes de platitude, eurent l'honneur de figurer dans un catéchisme — un seul, et c'est trop — ; pour ne léser aucune modestie, je ne dirai pas lequel. On peut d'ailleurs se renseigner auprès de M. l'abbé Villien, aimable et savant professeur de l'Institut catholique de Paris, qui vient d'écrire une érudite *Histoire des commandements de l'Eglise*.

Il pourra vous dire aussi que certaines listes, et même celle du nouveau catéchisme de Pie X, contiennent un précepte assez horripilant : le précepte de la dîme.

Nous sommes peut-être encore, quoi que nous voulions, trop « fils de 93 » pour accueillir très gracieusement ce distique canadien :

Droits et dîme tu payeras
 A l'Eglise fidèlement.

Mais ne pourrait-on nous formuler ce précepte en des termes un peu moins féodaux ? On lit dans certains catéchismes de la libre Amérique : « Contribuer selon ses forces à l'entretien de l'église et de nos pasteurs. » Il y a là un clair devoir du chrétien : pourquoi ne figurerait-il pas quelque jour parmi les « commandements de l'Eglise » de France ?

(*La Croix* de Paris.)

M. C.

— ❖ —
Pour parler aux enfants
 — o —

J'ai pris, il n'y a pas longtemps, une bien intéressante interview à un jeune missionnaire, qui m'a fait promettre de taire son nom, par discrétion et modestie, et qui redoute la réclame.

Ce n'est point parmi les nègres de l'Afrique ou chez les peuples de l'Extrême-Orient qu'il annonce la bonne nouvelle ; il travaille en France et fait de son mieux pour évangéliser les trop nombreux païens de chez nous.

Notre conversation a roulé sur l'apostolat des enfants, et surtout sur la manière de leur faire goûter et comprendre les principales vérités chrétiennes. Mon ami venait de prêcher toute une série de retraites de première communion et paraissait enchanté du succès de son laborieux ministère.

— Il n'y a rien de difficile, lui dis-je, comme de retenir l'attention des enfants ; je voudrais bien savoir comment vous vous y prenez pour captiver de jeunes têtes folles-si facilement distraites et volages.

— Eh bien ! s'écria-t-il, je ne fais plus de sermons.

— Alors ? . . .

— J'ai remplacé le sermon, qui est un monologue, par une causerie simple et familière, qui prend souvent l'allure d'un dialogue. Bref, j'interroge mes jeunes auditeurs et c'est eux qui font la retraite.

— Comment procédez-vous ?

— Parler aux enfants une demi-heure, d'une haleine, pour ainsi dire, c'est risquer quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent de n'être ni écouté ni compris. En tout cas, c'est se condamner à n'être écouté et compris que des enfants les plus intelligents et les plus attentifs ; la majorité de vos petits auditeurs est distraite. . . D'ailleurs, les enfants ne savent pas toujours très bien le sens des mots de la langue religieuse, dont nous nous servons pour leur parler ; nous avons l'illusion qu'ils saisissent ce que nous voulons leur dire, eux-mêmes se l'imaginent aussi ; en réalité, la valeur de nos expressions usuelles leur échappe, si nous ne les expliquons pas.

Je me suis fait une théorie de la prédication aux enfants, que je me permets de soumettre à vos critiques. Laissez-moi d'abord vous l'exposer ; ensuite, vous me présenterez vos observations.

Le but que doit se proposer le prêtre qui parle à des enfants est double. Il lui faut chercher à les instruire et à les toucher. Pour parvenir à les instruire, il ne suffit pas d'atteindre leur mémoire et de les amener à retenir ce qui leur a été enseigné.

On risquerait trop, en procédant ainsi, de ne meubler leur esprit que de formules dont ils ne saisiraient ni la valeur, ni le contenu. Pour moi, je consacre une notable partie du temps de mes causeries de retraite à leur faire approfondir le sens et la portée de certaines expressions religieuses et morales qui se retrouvent sans cesse sur les lèvres des prédicateurs.

— Et, comment procédez-vous ?

— Je mets en pratique un axiome bien connu de tous les mathématiciens. Pour découvrir la vérité, disent-ils, il faut partir du connu pour arriver à l'inconnu. Or, quel est, pour ces enfants, le connu et l'accessible ? C'est le sens ordinaire et usuel des mots de notre langue profane. Tenez, prenons un exemple, Savez-vous comment j'essaye de faire pénétrer aux enfants la valeur mystique et chrétienne des exercices de la retraite ? . . . Je me contente de les questionner d'abord sur la signification profane du mot retraite. Et voici, dans ses grandes lignes, le petit discours que je leur tiens :

« Mes enfants, vous voilà réunis pour faire une retraite. Qu'est-ce donc que cela, faire « une retraite » ? Nous allons voir si vous le savez . . . »

Ici, tout à fait au hasard, je désigne un enfant, je le prie de se lever et de nous dire à haute voix ce qu'il entend par ces mots : « Faire une retraite. » Je n'en ai pas encore rencontré un seul qui sût me l'expliquer clairement et correctement, en quelques paroles simples et intelligibles. Je reprends alors ma harangue interrompue.

« Vous le voyez, mes enfants, vous ne savez pas bien ce que c'est qu'une retraite ; je m'en vais donc essayer de vous faire comprendre ce que sont ces pieux exercices auxquels vous allez vous livrer. Il n'est personne parmi vous qui n'ait entendu prononcer autour de lui ou qui n'ait lu, dans des livres, des phrases comme celles-ci : « Le renard est rentré dans sa retraite », ou comme cette autre : « J'ai vu passer dans la rue un général en retraite », ou comme cette dernière : « Nous avons assisté à la retraite aux flambeaux ». Eh bien ! Essayez de me dire, mes enfants, ce que signifie le mot retraite dans ces différentes phrases ? »

Ici, l'interrogatoire recommence et chacun des petits auditeurs, éveillé, captivé, cherche, propose, discute, bref, travaille

avec âpreté et sans ennui. Mes questions aidant les réponses, mes réflexions corrigeant les erreurs, mes explications commentant les découvertes, nous arrivons peu à peu à apprendre que le mot retraite veut dire : abri, cessation des occupations ordinaires, qu'il désignait jadis l'heure où les citoyens, au signal de la trompette, devaient regagner leur demeure et éteindre les feux, bref, que, qui dit : retraite, dit silence, recueillement, mise à l'écart, etc.

Mais voici qu'une nouvelle question se pose : Pourquoi se retirer ainsi du commerce des hommes ? C'est qu'il faut du silence pour accueillir la prochaine visite de Dieu. Ici, interviennent de nouvelles explications et d'autres interrogations. Que fait-on, dans une ville, quand on annonce la prochaine venue d'un grand personnage ? Comment reçoit-on Mgr l'évêque ou M. le président de la République ?... Et les réponses de pleuvoir : « M'sieu, disent les campagnards, on enlève le fumier qui est dans la cour » ; « on balaye les rues et l'on dresse des arcs de triomphe, » proclament les citadins, qui ont déjà vu défiler des cortèges solennels. Ces remarques nous conduisent insensiblement à cette conclusion que toute visite attendue amène deux opérations : on nettoie et l'on orne, en l'honneur de l'hôte qui va venir. Je vous laisse à penser si, ces préliminaires posés, les applications sont faciles. Ces enfants savent que la visite de Dieu est proche pour eux, et ils ont vite fait de comprendre en quoi consiste le nettoyage et de quoi se compose l'ornement de leur âme. Tout devient ainsi vivant, sensible et tangible pour eux. Les mots parlent, les idées restent et les impressions sont vives.

— Ne craignez-vous pas, objectai-je à mon jeune interlocuteur, que cet interrogatoire morcelé n'empêche l'émotion, nécessaire dans toute retraite, de se produire ? Votre méthode, dont je reconnais l'excellence pour l'explication des mots, fait du sermon une classe et lui enlève son caractère d'exhortation ; il faut « chauffer » l'auditoire. L'ayant ainsi distrait, vous n'y parviendrez pas.

— J'ai observé le contraire, me répondit-il ; c'est surtout pendant le premier quart d'heure de mon instruction que j'ai recours à ce procédé, pour maintenir l'attention, la forcer même en suspendant sur toutes les têtes la menace perma-

nente d'une question. Ensuite, je bâtis sur cette base solide et je me sers de ce que j'ai enseigné comme d'un point de départ pour les exhortations qui doivent produire cette émotion nécessaire dont vous parliez tout à l'heure. Il m'a semblé que les enfants, ainsi entraînés, n'en étaient que plus sensibles, qu'ils vibraient davantage, d'abord parce que leur esprit était mieux éclairé, ensuite parce qu'ils suivaient sans fatigue, enfin parce qu'une sympathie plus vive s'établissait entre eux et le prédicateur.

Il me restait un dernier doute. Je le formulai :

— Et la discipline ? Comment la maintenir ?

— Soyez très intéressant, très vivant, vous diront tous les catéchistes ; faites preuve, au début, d'une grande sévérité et après, maître de votre jeune auditoire, vous pourrez dire et faire avec lui tout ce que vous voudrez. A votre gré, vous déchainerez ou vous apaiserez les rires, et vous n'aurez aucune peine à guider tout votre petit monde comme vous le désirerez.

D'ailleurs, j'ai le moyen de réduire l'enfant dissipé, distrait ou turbulent. Je l'interroge. Naturellement, il répond mal ou ne répond rien, et ce m'est une occasion de lui adresser quelques paroles de vive réprimande, où je fais appel à sa conscience en lui montrant la gravité des circonstances dans lesquelles il se trouve.

Je trouve moi-même mon profit à l'emploi de cette méthode. Je me rends, par les réponses qui me sont faites, un compte exact de la valeur de mes auditeurs. Je vois leur degré de culture chrétienne et morale ; je devine quelque chose de leur tempérament, de leurs idées et des préjugés qui règnent dans leur entourage. Ces observations me guident. Elles me permettent de mieux adapter ma parole aux bescins de ces âmes inexpérimentées et de leur fournir des enseignements et des exhortations à leur portée.

Enfin, pour être sûr que j'ai été compris et pour aider ces jeunes mémoires rétives, je fais précéder chaque nouvelle instruction qui commence, par quelques questions sur l'instruction précédente. Je considère ce dernier exercice comme indispensable. C'est en le faisant que je vois clairement si j'ai été compris.

Le missionnaire se tut. Je ne pus m'empêcher d'applaudir à

la hardiesse de cette curieuse initiative, et je me dis que de tels procédés, destinés à donner plus d'efficacité à la parole de Dieu, loin de diminuer sa valeur, ne faisaient que la rendre plus accessible aux jeunes intelligences des enfants. Je ne dis pas que cette méthode soit infaillible et parfaite, car il y a une condition de succès dont mon interlocuteur n'a point parlé ; c'est le talent et le courage du prédicateur.

Au demeurant, si cet article vous a intéressé et si ces remarques vous ont semblé justes, vous qui parlez aux enfants, essayez de leur parler ainsi ; et comme vous n'avez pas moins de courage que de talent, vous jugerez, à l'usage, de ce que vaut la méthode.

EUGÈNE BEAUPIN.

Bibliographie

— *May Women Sing in Our Church Choirs?* By Ludwig Bonvin, S. J. Published by B. Herder, 17 South Broadway, St. Louis, Mo., U. S. — Brochure in-8° de 16 pages.

Ce travail du P. Bonvin, qui appartient au Canisius College, Buffalo, N.-Y., a paru dans la *Catholic Fortnightly Review*, dont le directeur, M. Preuss, a cru utile de le faire réimprimer sous forme de brochure.

La thèse du Révérend Père est que les femmes peuvent chanter dans les organisations chorales de nos églises d'Amérique, et que le *Motu proprio* de Pie X, bien compris, ne le défend pas.

— *Le Guide du nerveux et du scrupuleux*, par le P. RAYMOND, O. P., avec une introduction du D^r BONNAYMÉ, médecin spécialiste pour les maladies nerveuses, et une lettre du D^r DUBON, professeur de neuropathologie à l'Université de Berne. — L'ouvrage est divisé en deux parties : I. Le mal et ses remèdes ; II. Extraits d'auteurs sur la perfection chrétienne et les moyens d'y arriver par la souffrance. Prix : 3 fr. 50.

G. Beauchesne et Cie, éditeurs, rue de Rennes, 117, Paris (6^e).

Oh ! lorsque, chaque matin, un prêtre monte à l'autel et célèbre les saints mystères, à l'intention et pour le salut des âmes de tant de trépassés, les ossements des morts tréssaillent de reconnaissance et de joie, et le Dieu des miséricordes en est touché.